



Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ressources Humaines,
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Soins,

En cette année 2019, l'Ordre National des Infirmiers célèbre ses 10 ans.

Nous avons eu l'occasion d'échanger à de maintes reprises. Il en ressort que vous n'aviez qu'une vision très parcellaire du rôle de l'Ordre et de ses actions. De fait, il est important de renforcer la communication entre les structures hospitalières et médico-sociales et l'Ordre National des Infirmiers.

C'est dans ce cadre que nous avons le plaisir de vous inviter à un moment d'échange, le

Mardi 28 mai 2019 à 09h30
École des hautes études en santé publique
Amphithéâtre Gro Harlem Brundtland
15, avenue du Pr Léon Bernard - 35000 Rennes

Nous aurons l'occasion de vous présenter :

- l'Ordre – ses rôles et fonctions
- les obligations de l'employeur et l'accompagnement de l'Ordre
- le décret de transmission obligatoire des listes nominatives des infirmiers n° 2018-596 du 10 juillet 2018
- l'article R 4312-6 et ce qui en découle pour l'employeur

Un temps sera consacré à la discussion, vous pourrez ainsi nous faire part de vos interrogations.

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, vous ou vos représentants, nous vous remercions de nous faire part de votre présence pour le 20 mai 2019 à bretagne@ordre-infirmiers.fr

Nous profitons de ce courriel pour vous informer que vos infirmiers sont invités au débat sur l'évolution de la profession ce même jour à 15h en présence de nos instances nationales.

Merci à vous de leur relayer l'information.

Les infirmiers doivent s'inscrire par le lien suivant :

<https://grandeconsultation-infirmiere.org/fr/events/15/bretagne>

En vous remerciant et comptant sur votre présence, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers de Bretagne,
Son président,

Edern Perennou
bretagne@ordre-infirmiers.fr - presidence.bretagne@ordre-infirmiers.fr
<http://bretagne.croi.fr>

CROI Bretagne : 02 30 96 42 20 de 14h à 16h45

Portable présidence: 06 20 13 48 11

Vos contacts départementaux:

Conseil Interdépartemental des Côtes d'Armor et d'Ile et Vilaine:
cidoi22-35@ordre-infirmiers.fr
<http://22-35.cidoi.fr>

Conseil Interdépartemental du Finistère et du Morbihan:
cidoi29-56@ordre-infirmiers.fr
<http://29-56.cidoi.fr>